



HAL
open science

Les mutations des services publics au Pays de Bitche

Fabien Hein

► **To cite this version:**

Fabien Hein. Les mutations des services publics au Pays de Bitche. [Rapport de recherche] Labex DRIIHM; Observatoire Hommes-Milieus "Pays de Bitche". 2019, pp.7. hal-03222842

HAL Id: hal-03222842

<https://hal.science/hal-03222842>

Submitted on 10 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HEIN, Fabien. 2019. *Les mutations des services publics au Pays de Bitche*. Note de synthèse, ANR-11-LABX-0010, 7 pages.

“Ce travail a été réalisé dans le cadre de l’OHM « Pays de Bitche » et a bénéficié d’une aide de l’État gérée par l’Agence Nationale de la Recherche au titre du LabEx DRIIHM, programme “Investissements d’avenir” portant la référence ANR-11-LABX-0010”

Introduction

Ce projet visait à retracer la mutation des services publics au PdB depuis ces trente dernières années. L’intention initiale était de chercher à savoir si l’année 1996 a bien constitué un moment charnière pour le territoire suite au départ successif de deux régiments. Il faut rappeler que les services publics sont promis aux citoyens par la Constitution. Les services publics s’inscrivent dans la continuité territoriale de la République et visent à doter les territoires à égalité. La présence des services publics constitue un enjeu démocratique. A ceci près que deux tiers des dépenses publiques d’investissement, des dépenses d’avenir donc, sont aujourd’hui assurés par les collectivités territoriales en France. Ce qui s’apparente davantage à une divergence territoriale qu’à une égalité territoriale. Sans compter que les services publics se trouvent constamment soumis aux multiples réformes de l’Etat et de l’administration. En 1968, cela s’appellait « Rationalisation des Choix Budgétaires ». En 2017, c’est le programme « Action Publique 2022 ». L’objectif reste le même : rationaliser l’administration. La méthode est bien connue : faire mieux avec moins. Ces transformations affectent évidemment les structures sociales, économiques, technologiques et écologiques.

Méthodologie

Pour mesurer les transformations induites par ces réformes, nous avons tout d’abord fait le choix de nous focaliser sur trois services déconcentrés de l’Etat : gendarmeries,

trésoreries et écoles primaires. Puis trois domaines généralement confiés à des établissements chargés de missions de service public : santé, poste et transports. Pour répondre à notre problématique, nous nous sommes appuyés sur les archives de la presse locale et nationale pour identifier les réorganisations de ces 40 dernières années. Mais aussi les réactions des élus face à ces réformes. Nous avons également réalisés une cinquantaine d'entretiens avec les maires et les habitants. A quoi il faut ajouter une douzaine d'entretiens avec des fonctionnaires locaux. L'idée était de combiner entretiens et archives.

Caractéristiques

Pour rappel, le PdB compte 34 640 habitants. Sa démographie est légèrement en baisse, tout comme son solde migratoire. On y compte environ 250 naissances pour 400 décès. Le taux d'activité des 15-64 ans atteint 75% pour un taux de chômage d'environ 11% (9.4% pour la Moselle). Le taux de pauvreté atteint 11% (14.7% pour la Moselle). Du point de vue des revenus, la médiane du niveau de vie se situe aux alentours de 20 700 euros (20 498 € en Moselle). Les commerces et les services représentent 35% des emplois, suivis de l'administration publique (enseignement, santé et action sociale) qui représente quant à elle 30% des emplois. L'industrie n'occupe que 23% des emplois. Les trois-quarts des établissements ne comptent aucun salarié. Le quart restant se compose d'établissements employant entre 1 et 9 salariés. Les établissements qui emploient plus de 10 salariés représentent une portion congrue de l'ordre de 5%.

Ce que rationaliser veut dire

Les politiques de rationalisation sur un territoire suivent généralement une logique qui va de la diminution à la fusion ou encore mutualisation. Diminution du nombre d'agents, diminutions du nombre de guichets, diminution des services aux guichets, diminution des horaires d'ouverture. La fusion ou mutualisation des services est supposée compenser ces diminutions à moyen terme. Petit état des lieux.

Gendarmeries

Des quatre brigades de gendarmeries présentes dans le Pays de Bitche on est passé à deux. La première est localisée à Bitche et la seconde à Sarreguemines sous la forme d'une

COB (Communauté de Brigade).

Trésoreries

Des trois trésoreries existantes depuis le 19^{ème} siècle, il n'en reste plus qu'une seule depuis 2018. 2004, fermeture Volmunster. 2018, fermeture Rohrbach.

Ecoles primaires

Pour ce qui relève des écoles primaires, l'ancien modèle de l'école communale se trouve désormais remplacé par des formes mutualisées : les RPI pour Regroupements Pédagogiques Intercommunaux. Les premiers regroupements remontent à 1991. Aujourd'hui, 30 communes sur 46 (soit plus de 65% d'entre elles) mutualisent leurs écoles.

Santé

Dans le domaine de la santé, les services de maternité et de chirurgie ont été fermés à la fin des années 1990. Pour accéder à ces services, les habitants doivent donc se déplacer à Sarreguemines ou Haguenau (situés respectivement à 32 et 45 km de Bitche). L'hôpital Saint-Joseph de Bitche est toujours présent mais principalement pour des soins de long séjour, de gérontologie et des consultations de spécialistes. En parallèle, le nombre de médecins généralistes continue inexorablement de diminuer. Aucun jeune médecin ne semble avoir l'intention de s'installer dans le PdB.

La Poste

Les bureaux de poste ne dérogent pas à la tendance générale. En 1994, le PdB en dénombrait 25. Il en reste quatre à ce jour dont l'un a été transformé en Maison de services au public (MSAP). Sachant que La Poste est chargée d'une mission de service public, elle se trouve juridiquement obligée à une certaine présence territoriale. Ce qui prend la forme d'agences postales gérées par les communes (APC/6) ou de relais poste gérés par les commerçants (RPC/7). Nous sommes ainsi passés du bureau de poste en gestion propre, à des bureaux « déclassés » en gestion partenariales.

Transports publics

Du point de vue des infrastructures de transports ferroviaires, il faut savoir que les lignes permettant de relier le PdB à l'Alsace et à Sarreguemines-Metz, ont toutes été fermées entre 1996 et 2011. La ligne Bitche-Niederbronn a été fermée en 1996 et la ligne Bitche-Sarreguemines a été fermée en 2011 pour le transport de voyageurs (2013 pour les convois militaires). Fermetures supposées être compensées par un service d'autocars régionaux qui, en réalité, se trouve fort peu utilisé car fort peu pratique.

Les réactions

En réaction à ces transformations, certains maires, portés par leurs administrés, se sont, dans un premier temps, mobilisés pour les contester. Les archives de presse rendent compte de nombreuses motions votées en conseil municipal pour s'opposer à ces orientations. Elles ont été suivies de manifestations, de démissions (ou menaces de démissions), de rencontres avec des élus nationaux ou des directeurs de services, des obstructions, de communiqués de presse, etc. Ces mobilisations n'ont généralement eu aucun effet sur les décisions prises à un autre échelon.

Installation d'un sentiment d'impuissance

Les entretiens avec les élus laissent transparaître un grand sentiment d'impuissance et de dépossession. Le sentiment de n'avoir aucune prise sur l'avenir des services publics de proximité. Ce qui semble alimenter ce que le sénateur Kerrouche (Landes) a dépeint récemment comme *le blues des maires* (2018).

Les services déconcentrés de l'Etat

En réalité, les marges de manœuvre des maires sont généralement minces, notamment pour ce qui relève des services déconcentrés de l'Etat. Les élus ne peuvent en effet pas embaucher des gendarmes supplémentaires, des employés de trésoreries ou des enseignants étant donné que ce sont les directions nationales qui décident du volume de main d'œuvre. Au mieux, si la commune possède un Centre d'Action Social, comme c'est le cas à Bitche, des permanences peuvent avoir lieu grâce au soutien financier et matériel de la mairie. Dans le cas des écoles, c'est l'Inspecteur académique qui répartit les instituteurs en fonction du nombre d'élèves inscrits. Le maire, accompagné par l'inspecteur de l'Education

Nationale, contrôle les prévisions d'effectifs (naissances, déménagements, construction de lotissements, etc.) et effectue des choix en fonction des dotations en enseignants. Le mieux que puisse faire un maire, c'est entériner la fermeture de l'école communale pour créer ou s'inscrire dans un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dans le but de mutualiser les effectifs d'élèves et les moyens matériels et financiers.

Les établissements chargés de missions de service public

La situation est sensiblement différente avec les structures en charge d'une mission de service public. Les maires sont parfois en mesure de pallier une absence de service sous la forme d'Agences postales communales (APC). Une commune peut devenir partenaire de La Poste et prendre en charge les frais du point de contact (loyer, charges et salaire) en contrepartie d'une indemnité mensuelle et d'un droit de regard sur les horaires d'ouvertures. En acceptant de reprendre la gestion du service, la commune permet à La Poste de répondre à son obligation de présence postale territoriale. En matière de santé, comme les médecins ne sont soumis à aucune obligation de présence territoriale, les Agences Régionales de Santé (ARS) mettent en place des mesures et des dispositifs incitatifs permettant notamment aux communes ou aux collectivités de créer des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) ou de miser sur des moyens technologiques comme la télémédecine. Une MSP est financée en partie par des subventions publiques et par les municipalités. En 2018, le Pays de Bitche comptait deux MSP. La première à Montbronn et la seconde à Goetzenbruck, situées à 7 km l'une de l'autre. Celle de Goetzenbruck est le fruit d'une coopération entre trois communes sous la forme d'un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique). Toutefois, l'efficacité de ces structures reste limitée. En théorie, elles doivent s'attacher les services d'au moins deux médecins généralistes, alors qu'en 2018, elles n'en disposaient respectivement que d'un seul. En réalité, la communauté de communes semble miser beaucoup sur le déploiement de la télémédecine pour surmonter ce problème.

L'exemple de la mobilité

Enfin, concernant la mobilité, c'est la voiture qui a fini par s'imposer dans le PdB faute de transports en commun efficaces. Les horaires des autocars régionaux (TER/TIM) sont assez dissuasifs. Je rappelle que pour ce qui relève des transports publics non-urbains, la

compétence est régionale. Déléguer leur mobilité aux seuls citoyens ne va pas sans produire des engorgements dignes du trafic urbain sur certains tronçons à certaines heures et je ne parle pas de la pollution engendrée. Par ailleurs, comment atteindre les maisons de santé ou les services publics lorsque vous avez des difficultés à vous déplacer ? Depuis 2011, la ville de Bitche a mis en place un service d'accompagnement aux transports à destination des personnes âgées et des personnes isolées les plus précaires. Ce service fonctionne en régie directe via le Centre communal d'action sociale. Ce qui permet aux bénéficiaires de minimas sociaux de profiter d'un moyen de transport à prix modique pour leurs divers déplacements non-médicaux : aller faire les courses, rendre visite à leur famille, ou encore se rendre auprès d'un service public.

En résumé

En résumé, les maires ont peu de marge de manœuvre pour décider du maintien des services publics de proximité, ce qui peut expliquer leur sentiment de dépossession. Ils sont sommés de mettre en œuvre les décisions des administrations centrales. Au mieux peuvent-ils agir dans le cadre d'une mutualisation intercommunale des ressources humaines et matérielles. De son côté, l'administration centrale tente d'inciter les citoyens à utiliser les plateformes numériques pour se substituer aux services publics physiques (Maisons de Services au Public, télémédecine, déclaration d'impôt, etc.). Les services publics restants sont donc de plus en plus financés par les municipalités. Du coup, les maires deviennent des gestionnaires et des « entrepreneurs de projets » auxquels l'Etat reproche d'ailleurs assez fréquemment de ne pas être assez entrepreneurs. Mais les capacités d'entreprendre et de gérer des domaines qui relevaient auparavant de la sphère étatique dépendent essentiellement de la capacité à pouvoir les financer, ce qui ne va pas de soi dans les communes rurales. Tout ceci engendre un coût supplémentaire pour les collectivités, une accessibilité réduite pour les usagers et une dépendance au numérique et à l'automobile accrue. Ce qu'un maire résume ainsi : « débrouille-toi et le ciel t'aidera ».

Conclusion

Pour conclure, il apparaît que la restructuration de l'appareil de défense semble avoir affecté les équilibres du Pays de Bitche au même titre que les réformes qui s'en sont suivies.

Depuis la fin des années 1990, les inégalités réelles prospèrent à l'ombre d'une mythologie républicaine qui pense abolir toutes les différences en faisant porter au territoire la charge des politiques d'égalité sans jamais réellement considérer les transformations sociales induites par ses réformes. En rapportant cette question sociale systématiquement à une approche économique standard on évite de réfléchir en termes de **développement humain**. A tout ce qui participe du bien-être, à commencer par la santé et l'éducation. Par ailleurs, il est beaucoup trop réducteur d'évaluer la position des territoires de manière statique en se contentant de mesurer leur « écart à la moyenne » alors qu'il est fondamental d'intégrer les **trajectoires de développement (ou de décrochage)** dans la réflexion. En outre, il est devenu impensable d'envisager le développement territorial sans penser aux **équilibres écologiques et à l'enjeu de la soutenabilité environnementale**. Il faut souligner que les services publics participent aux capacités de leurs habitants. Des **capacités** qui ne se résument pas à des moyens d'existence (comme le revenu) mais qui offrent « **des possibilités réelles de vivre** ». En cela, la dématérialisation et la refonte des services publics ne sont jamais qu'un pis-aller. Loin de faciliter la vie des citoyens, ils la compliquent souvent. Sous couvert de simplification administrative. Il est désormais beaucoup plus long et difficile d'obtenir une carte d'identité qu'auparavant pour un habitant d'un village. D'un point de vue environnemental, le déploiement du numérique nécessite des serveurs toujours plus puissants et énergivores. Sans transports en commun efficaces, la pollution automobile augmente irrémédiablement. Les choix politiques créent des contradictions majeures. Or, chacun sait que la question environnementale détermine toujours plus les trajectoires d'existence des personnes. Ce qui oblige à porter la **question climatique** et la **question énergétique** au centre de toutes les réflexions sur les services publics et le développement du territoire.